

AO2026-34

Annexe n°5
Protocole de sécurité chargement /déchargement
de la plate forme logistique
Article R4515-4 et suivants du code du travail

Libellé du marché :

Mise à disposition d'appareils fixes de distribution avec la fourniture de produits pour petits déjeuner et potages à dissolution instantanée AO2026-XX.

Le présent protocole est conclu entre l'entreprise d'accueil et l'entreprise effectuant le transport.

Les opérations de chargement et de déchargement impliquant les mêmes entreprises et revêtant un caractère répétitif feront l'objet d'un seul protocole de déchargement qui sera établi préalablement à la première opération. (Art. R4515-9 du code du travail)

I- ETABLISSEMENT D'ACCUEIL

Raison sociale : **Centre Hospitalier Universitaire d'Orléans**

Adresse et lieu de livraison de livraison : **SERVICE RESTAURATION 14, avenue de l'hôpital Orléans la Source**

Téléphone : **02 38 22 97 21 ou 02 38 61 32 94**

Identité de la personne désignée : **Mr LEFEBVRE OU Mr BATIOT**

Jour et horaire de réception : **lundi au vendredi de 7h30 à 15h00**



L'adresse de livraison et les coordonnées téléphoniques /fax, l'identité de la personne désignée.... , doivent être adaptés au lieu réel de livraison.

II- ENTREPRISE DE TRANSPORT

Raison sociale :

Adresse :

Téléphone : / Fax :

Responsable à contacter

III- MATERIELS, ENGINS ET MOYENS HUMAINS UTILISES POUR LE CHARGEMENT ET/OU DECHARGEMENT

➡ Equipements fixes

- 1 quai de 1.30 m de hauteur, équipé d'une casquette de 3.80 m de hauteur minimum
- 1 quai de 90 cm de hauteur, équipé d'une casquette de 3.80 m de hauteur minimum.

➡ Equipements mobiles et moyens humains

L'entreprise de transport doit fournir tous les moyens (humains et matériels) nécessaires à l'exécution de la prestation de chargement et/ou déchargement, compatibles avec les locaux du Centre Hospitalier Universitaire d'Orléans.

➡ Type de véhicule accepté à la plate forme logistique

- Porteur moins de 3.5 T
- Porteur plus de 3.5 T
- Ensemble articulé
- Camion remorque

IV- DEROULEMENT DE L'OPERATION DE CHARGEMENT ET/OU DECHARGEMENT

➡ Déroulement du chargement et du déchargement

- Présentation du chauffeur avec la lettre de voiture et la fiche des données de sécurité en cas de transport de produits dangereux
- Affectation d'un quai de déchargement
- Déchargement des produits par le chauffeur

➡ Consignes particulières

Pour les colis (messenger) le transporteur se présente avec les colis, le bon de livraison et la fiche des données de sécurité



Les renseignements précisés au paragraphe III et IV doivent être adaptés au lieu réel de livraison.

V-NATURE ET CONDITIONNEMENT DES MARCHANDISES

Nature du chargement :

Matière ou substance dangereuse : ☐ oui ⁽¹⁾ **Numéro ONU (code matière) :**
☐ non

Conditionnement :

⁽¹⁾ Le protocole de sécurité ne se substitue pas aux dispositions spécifiques qui s'appliquent au transport de matières dangereuses

VI-CONSIGNES DE SECURITE

VI.1-Circulation :

Les véhicules pénétrant sur le site du Centre Hospitalier Universitaire d'Orléans doivent respecter les dispositions du code de la route.

La vitesse est limitée à 30 km/h

Les véhicules d'urgence et les piétons sont prioritaires

Un plan du site est joint en annexe

VI.2-Organisation des secours en cas d'accident ou incident :

URGENCES : appel du service sécurité ☎ 18 depuis tous les postes de l'hôpital

HORS URGENCES : appel du service de sécurité ☎ 14891 depuis tous les postes de l'hôpital

VII-ELEMENTS SPECIFIQUES LIES A LA REALISATION DE LA PRESTATION <i>(A détailler si nécessaire)</i>

VII.1-Préconisations du Centre Hospitalier Universitaire d'Orléans :

VII.2- Préconisations de l'entreprise :

Engagement des entreprises	
Centre Hospitalier Universitaire d'Orléans	Entreprise de transport
Date/cachet/signature	Date/cachet/signature

PLAN DE CIRCULATION

